

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

POR 005-825/15/CC

■ Création et affectation d'une opération concernant la participation du budget principal aux travaux de restructuration des quais du Frioul

DIPORSV 15/12712/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole a en charge 24 ports de plaisance dont le port du Frioul. Un diagnostic de structure réalisé en 2013 a constaté une dégradation avancée des poutres structurelles ainsi que des dalles de quai. Ceci a imposé dans un premier temps une réparation en urgence du quai Berry puis dans un second temps la réparation du quai d'Honneur.

Les travaux ont été évalués à 3 776 000 euros HT sur quatre ans. Ils seront réalisés et financés par la Direction des Ports. Toutefois, le quai Berry et le quai d'Honneur sont des lieux de passage, permettant de relier l'île de Pomègues à l'île Ratonneau et utilisés à la fois par les plaisanciers, les Frioulais, les touristes, les randonneurs. A ce titre, ces quais remplissent des missions d'ordre public général et participent à l'aménagement de l'espace des îles du Frioul au même titre qu'une voie publique. Aussi, ces travaux ne peuvent incomber en totalité au budget annexe des ports.

Dans ce contexte, il est décidé de créer et d'affecter une opération qui permettra au Budget Principal de reverser au budget annexe des ports 50 % des sommes réglées pour cette rénovation.

Le montant de la participation du budget principal s'élève à 1 885 000 euros selon l'échéancier des crédits de paiement suivant :

- 985 000 euros HT en 2015
- 900 000 euros HT en 2016

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

- Que le rapport de diagnostic de structure réalisé sur les quais Berry et d'Honneur du Frioul fait état d'une dégradation avancée des quais justifiant des travaux de rénovation
- Que l'ampleur des travaux à réaliser sur un site utilisé à la fois par les plaisanciers, les Frioulais, les touristes justifie la participation du Budget Principal à hauteur de 50 % des travaux réalisés
- Qu'il convient de créer une opération qui permettra au Budget Principal de participer aux travaux de rénovation des quais à hauteur 50 %

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation du budget principal à hauteur de 50% pour les travaux de restructuration réalisés sur le quai Berry et le quai d'Honneur.

Article 2 :

Sont approuvées la création et l'affectation d'une opération relative à la participation du budget principal aux travaux de restructuration des quais du Frioul pour un montant total de 1 885 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 204 du Budget Principal de la Communauté Urbaine.
L'échéancier des crédits s'établit comme suit :

Année 2015 : 985 000 euros HT

Année 2016 : 900 000 euros HT

Article 3 :

Les recettes seront constatées au Budget Annexe des Ports – Chapitre 13 - Sous politique B220 – Opération 2011/00231

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux
Ports, Espace maritime

Claude PICCIRILLO

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Ports et espace maritime

Guy PONTOUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015